

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	1.1	Maire	12 203	6 102	9 814	4 306
	1.2	Conseiller	4 014	2 007	873	437
	1.3	Conseiller	4 014	2 007		
	1.4	Conseiller	4 014	2 007		
	1.5	Conseiller	4 014	2 007		
	1.6	Conseiller	4 014	2 007		
	1.7	Conseiller	4 014	2 007		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).